



AIDE POUR LE RAVALEMENT DE FACADES

Rénovez votre façade

SUBVENTION DE

LANNION-TREGOR COMMUNAUTE

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

(La demande doit être adressée avant le démarrage des travaux)

Liste des communes ayant défini un périmètre:

**Lannion, Plestin-les-Grèves, Pleumeur-Bodou, Ploubezre, Ploulec'h, Ploumilliau,
Plufur, Saint Michel en Grève, Trébeurden, Trédrez-Locquémeau, Tréduder,
Trégastel, Trémel, Trévou-Tréguignec.**

Document mis à jour en février 2015

Rappel des modalités :

Il est accordé une subvention de l'Agglomération par bâtiment.

- Taux de subvention : de 40 % à 50 % du montant TTC des travaux
Ces taux sont majorés durant la première année de la campagne.
- Plafond de travaux : 10 000 € TTC par bâtiment.
- Montant majoré de 5 000 € TTC en cas de travaux complémentaires d'isolation des murs par l'extérieur.

Sont exclus de ce dispositif d'aides :

- Les propriétaires ayant déjà bénéficié d'aides de l'Agglomération pour des travaux d'amélioration thermique dans le cadre de dossiers ANAH.
- Les propriétaires bénéficiant des aides de l'ANAH sur ce bouquet de travaux (Isolation thermique par l'extérieur des murs + ravalement).

1. ETAT CIVIL DU DEMANDEUR

NOM :	
Prénom :	

2. COORDONNEES ACTUELLES (ADRESSE DE CORRESPONDANCE)

Adresse :	
Code postal :	
Commune :	
N° de téléphone fixe :	
N° de téléphone portable :	
Adresse électronique :	

Comment avez-vous eu connaissance de cette aide ?

3. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU LOGEMENT FAISANT L'OBJET DES TRAVAUX

Quelle est la date d'achèvement du logement ?

Adresse du logement (si différente de l'adresse du demandeur) :

Nom de la commune d'implantation du logement	
Adresse du logement	

4. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TRAVAUX

Seuls les travaux de ravalement sur les pans de murs visibles depuis la rue sont subventionnés. De plus, le plafond de travaux de la subvention est majoré pour prendre en compte des travaux d'isolation par l'extérieur dans la dépense éligible.

A noter : Les travaux d'isolation des murs par l'extérieur s'appliquent sur tous les pans de mur de la maison (y compris ne donnant pas sur rue).

Des travaux d'isolation par l'extérieur sont-ils prévus lors du ravalement ? Oui Non

Si non, pourquoi ?

Echéancier des travaux :

Montant des travaux de ravalement TTC :

Montant des travaux ravalement + isolation par l'extérieur TTC :

5. CONFORMITE DU PROJET

Les travaux devront être conformes aux recommandations établies par le conseiller technique suite à une visite à domicile.

Date de la visite à domicile par le conseiller technique :

6. AIDE DE LANNION-TREGOR COMMUNAUTE MAJOREE SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES, POUR LES PROPRIETAIRES OCCUPANTS

Si votre Revenu Fiscal de Référence est inférieur aux plafonds de revenus ANAH – Propriétaires occupants très modestes (cf. tableau ci-dessous), merci de bien vouloir compléter les éléments de la section 6.

<i>Plafonds de ressources subvention ANAH / Propriétaires Occupants au 01/01/2015</i>	
<i>Nombre de personnes dans le ménage</i>	<i>Ressources très modestes</i>
1	14 300
2	20 913
3	25 152
4	29 384
5	33 633
par pers. suppl.	4 239

DECLARATION DE REVENUS

<input type="checkbox"/>	Conjointe
<input type="checkbox"/>	Séparée

Cochez la case correspondante.

Montant du Revenu Fiscal de référence n-2 :

Demandeur n°1	Demandeur n°2	Autre (s) occupant (s)	Total

COMPOSITION DU MENAGE

Nombre d'adultes :	
Nombre d'enfants à charge :	
Autres personnes à charge (nombre) :	

Je/nous soussigné (s).....
demeurant.....

-,
- sollicite l'aide financière de Lannion-Trégor Communauté pour le ravalement de façades,
 - certifie l'exactitude des informations figurant dans ce dossier,
 - certifie/certifions avoir pris connaissance de toutes les conditions précisées dans ce dossier de demande de subvention,
 - m'engage/nous engageons à les respecter.

Fait à :

Le :

Signature manuscrite précédée de la mention « Lu et approuvé » :

7. LISTE DES PIECES A FOURNIR

- Un courrier de demande de subvention à destination de Monsieur le Président de Lannion-Trégor Communauté / Lannion-Trégor Communauté / 1 rue Monge / CS 10761 / 22307 LANNION CEDEX. **La demande doit être adressée avant le démarrage des travaux.**
- Le présent formulaire complété et signé
- Devis établis par les artisans (ravalement et / ou isolation thermique par l'extérieur des murs)
- Un RIB
- Accord de la mairie pour la déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux, non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et / ou ses annexes

Pour les propriétaires :

- Justificatif d'identité
- Justificatif de propriété : taxe foncière ou relevé de propriété ou attestation notariée ou acte de vente

Si vos ressources sont inférieures aux plafonds de l'ANAH :

- Copie de l'avis d'impôt sur le revenu de l'année n-2 ou n-1 en cas de baisse des revenus du propriétaire occupant :
- Copie du livret de famille ou copie de la/des carte(s) d'identité(s) des personnes amenées à occuper le logement.

Pour les locataires effectuant les travaux à la place des propriétaires :

- Autorisation de travaux signée du propriétaire
- Justificatif de propriété du propriétaire : taxe foncière ou relevé de propriété ou attestation notariée ou acte de vente
- Copie du bail

Pour les syndics de copropriétés :

- Copie du mandat de gestion si gestion par un professionnel agréé
- Copie du compte-rendu d'Assemblée Générale des Copropriétaires validant le principe de travaux et sollicitant l'aide à l'Agglo

8. MODALITES DE VERSEMENT

La demande de versement de la subvention est à adresser au Président de Lannion-Trégor Communauté. Le bénéficiaire fournira les documents suivants :

- Courrier de demande de versement de l'aide
- Copie des factures acquittées

Le paiement de la subvention interviendra, en une seule fois, après transmission par le ménage demandeur des pièces justificatives. Pour toute demande de renseignements concernant le dossier de demande ou le paiement, veuillez contacter le Point Information Habitat de Lannion-Trégor Communauté aux horaires suivants :



21 rue Jean Savidan 22300 LANNION
02 96 05 93 50 info.habitat@lannion-tregor.com

Horaires d'ouverture
Lundi 13h30 - 17h30 ; Mardi, Mercredi, Jeudi
et Vendredi 9h - 12h ; Samedi 10h - 12h

Rappel de la procédure pour bénéficiaire de la subvention

- Prise de contact au Point Information Habitat de Lannion-Trégor Communauté (LTC)
- Une chargée d'études couleur et patrimoine du PACT HD 35 vous contacte pour fixer un rendez-vous
- Rendez-vous technique au Point Information Habitat de LTC et/ou sur site.
- La fiche de recommandations architecturales vous est transmise par le PACT HD 35.
- Vous faites la demande de devis (transmettre la fiche de recommandations architecturales aux artisans)
- Vous transmettez les devis que vous avez choisis, au service Habitat de LTC accompagnés du dossier de demande de subvention adressé au Président de LTC
- Le service Habitat de LTC vérifie que le dossier est complet et transmet les devis à la chargée d'études couleur et patrimoine du PACT HD 35
- Elle valide les devis ou émet des réserves et demande des modifications (cohérence avec les préconisations faites sur la fiche de recommandations architecturales qu'elle vous a transmise)
- Une fois que les devis sont validés, le service Habitat de LTC vous envoie par courrier, un accusé de réception du dossier de demande d'aide, accompagné d'un arrêté : **à partir de la réception de ces documents, vous pouvez commencer les travaux**
- Travaux terminés : vous adressez au Président de LTC, une demande de versement de la subvention accompagnée des factures acquittées conformes aux devis présentés.
- Une visite de conformité sera effectuée par la chargée d'études couleur et patrimoine du PACT HD 35
- Un ordre de versement de la subvention sera adressé au service comptabilité de LTC.
- Vous recevrez la subvention entre 3 et 4 semaines après l'ordre de versement.